



DÉCLINAISON DU SÉGUR

AUX SALARIÉ.E.S DÉPENDANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE FHP (ancienne CCU)

↳ QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Tout le personnel non médical (infirmiers, soignants, brancardiers, ASH, magasiniers, service technique, administratifs, cadres...)

SAUF les médecins, les pharmaciens, les apprentis, les salarié.e.s sous contrats aidés.

↳ COMBIEN ALLONS-NOUS PERCEVOIR ?

206 € bruts mensuels, soit 160 € nets financés par la revalorisation des tarifs de la CPAM.

↳ Et encore plus !!

Certains éléments variables vont aussi être majorés à la charge des entreprises de santé privée :

- Les heures supplémentaires
- Les indemnités de nuit
- Les récupérations
- Les RTT
- Les astreintes
- Le 13^{ème} mois
- Le 1/10^{ème} des congés payés
- La retraite

IMPORTANT : Cette revalorisation n'impacte pas le SMIC, ni le complément de salaire.

Cette revalorisation apparaîtra sur nos fiches de paie sur une ligne à part.

↳ COMMENT ALLONS-NOUS PERCEVOIR CETTE REVALORISATION ?

↳ 103 € bruts mensuels à compter du 1^{er} novembre 2020 et sa rétroactivité depuis septembre 2020

↳ 103 € bruts supplémentaires versés à compter du 2^{ème} versement effectué dans la fonction publique hospitalière

Le personnel du 1^{er} groupe de santé privée va percevoir le Ségur et sa rétroactivité dès novembre 2020.

↳ POURQUOI 160 € NETS ?

Car nos cotisations ne sont pas les mêmes que pour le secteur public.

↳ POURQUOI LA CGT A-T-ELLE SIGNÉ LE SÉGUR DE LA FHP ET PAS CELUI DU SECTEUR PUBLIC ?

Cela s'est fait par consultation des bases de la CGT concernées. Pour le SÉGUR du public, cela a été un vrai chantage avec des contreparties inacceptables :

- Planning à la carte par l'annualisation du temps de travail
- Concentration maximale du travail en un temps limité
- Moins de repos quotidien
- Refonte des métiers en dévalorisant les diplômes
- Négociations non plus en centrale mais par établissements : division des agents pour faire taire toute révolte.

Dans le privé, on ne nous a rien demandé en échange.

↳ QUI A SIGNÉ LE SÉGUR DE LA FHP ?

Le syndicat majoritaire au niveau de la santé privée n'a pas souhaité revaloriser les salarié.e.s et n'a pas signé cette revalorisation.

Pour la CGT et la CGT-FO, il n'était pas envisageable de laisser passer cette occasion !

➡ Nous sommes conscients que cette augmentation ne suffit pas. Nous sommes encore loin de la vraie valeur de nos métiers. Dès la sortie de cette crise sanitaire, nous comptons sur vous pour nous suivre et obtenir plus de reconnaissance et un meilleur système de santé à long terme.



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :